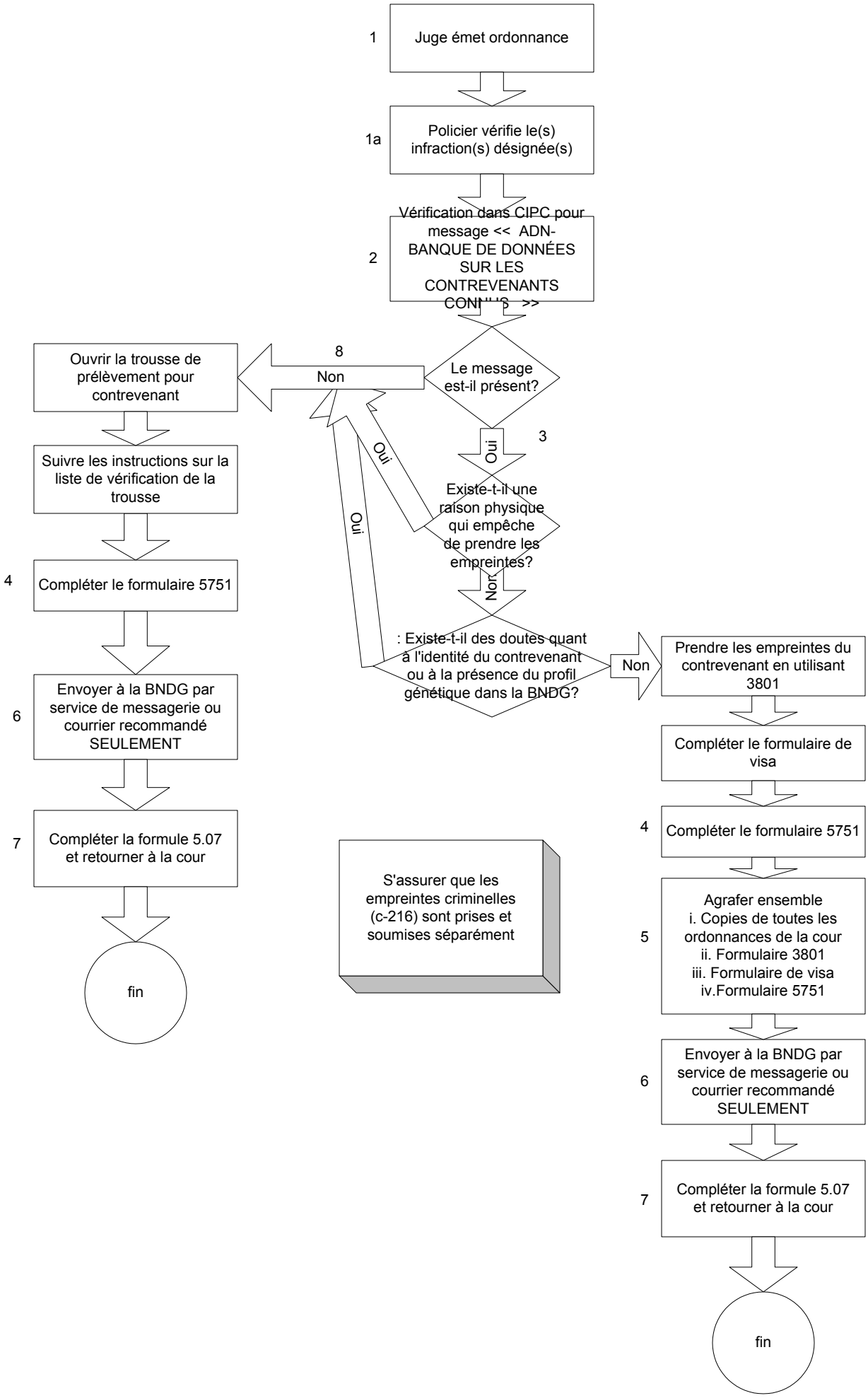
1
Juge émet ordonnance
1a
Policier vérifie le(s) infraction(s) désignée(s)
2
Vérification dans CIPC pour message << ADN-BANQUE DE DONNÉES SUR LES CONTREVENANTS CONNUS >>
Le message est-il présent?
8
Non
Oui
3
Existe-t-il une raison physique qui empêche de prendre les empreintes?
Oui
Non
Oui
: Existe-t-il des doutes quant à l'identité du contrevenant ou à la présence du profil génétique dans la BNDG?
Non
Ouvrir la trousse de prélèvement pour contrevenant
Suivre les instructions sur la liste de vérification de la trousse
4
Compléter le formulaire 5751
6
Envoyer à la BNDG par service de messagerie ou courrier recommandé SEULEMENT
7
Compléter la formule 5.07 et retourner à la cour
fin
S'assurer que les empreintes criminelles (c-216) sont prises et soumises séparément
Prendre les empreintes du contrevenant en utilisant 3801
Compléter le formulaire de visa
4
Compléter le formulaire 5751
5
Agrafer ensemble
i. Copies de toutes les ordonnances de la cour
ii. Formulaire 3801
iii. Formulaire de visa
iv.Formulaire 5751
6
Envoyer à la BNDG par service de messagerie ou courrier recommandé SEULEMENT
7
Compléter la formule 5.07 et retourner à la cour
fin